Renforcer les PME.
Sécuriser les emplois.

OUI le 13 février
Modification de la loi sur les droits de timbre
loi-droits-de-timbre.ch

Communiqué de presse
Berne, le 13 février 2022

NON à la suppression du droit de timbre d'émission: la démagogie de la gauche l'a emporté

Le Comité «OUI à la modification de la loi sur les droits de timbre» déplore le NON du souverain et donc le maintien d'un impôt qui diminue les fonds propres et freine l'innovation. Le droit de timbre d'émission constitue un désavantage pour la place économique suisse – désavantage qui va perdurer grâce à la démagogie de la gauche déployée autour d'une prétendue arnaque fiscale.

Durant la campagne de vote, la gauche s'est une fois de plus livrée au bashing des grandes entreprises. Mais elle a omis de dire que le droit de timbre d'émission sur le capital propre touche, jusqu'à 90%, des entreprises en phase de développement, donc des PME. Les opposants ne se sont pas fondés sur des faits, mais sur des émotions dictées par la jalousie.

En rejetant la modification de la loi sur les droits de timbre, la Suisse n'a rien gagné. Elle a, en revanche, raté l'occasion de supprimer un impôt absurde et désuet, qui n'existe dans quasi aucun autre pays, et d'éliminer ainsi un désavantage concurrentiel pesant sur sa place économique. L'introduction du taux d'imposition minimal exigé par l'OCDE nous fera perdre un important avantage compétitif. Nous devons donc supprimer des désavantages concurrentiels et émettre des signaux positifs là où nous pouvons le faire de manière autonome. L'abolition du droit de timbre d'émission aurait en l'occurrence constitué un signal positif.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, conseiller national Le Centre/TI, portable 079 253 12 74
Thierry Burkart, conseiller aux États PLR/AG, portable 079 828 55 81
Thomas Burgherr, conseiller national UDC/AG, portable 079 344 80 27